

Affaire Galant : le cabinet d'avocats à l'œuvre avant d'avoir été désigné ?

MOBILITÉ De nouvelles pièces relancent la polémique

- La première facture de Clifford Chance remonte au 29 octobre 2014.
- Or, il n'a été mandaté officiellement que le 7 novembre.
- Le cabinet de la ministre se défend de tout favoritisme mais ne veut guère polémiquer, dans l'attente du rapport de l'Inspection des finances.

Le 7 novembre 2014, le cabinet de Jacqueline Galant prie par mail le patron du SPF Mobilité de désigner officiellement le cabinet d'avocats Clifford Chance dans le dossier des subsides aux compagnies aériennes. Or, comme en témoignent les factures du cabinet d'avocats que *Le Soir* a pu consulter, les honoraires courent dès le 29 octobre 2014. Soit dix jours, au moins, avant d'avoir été mandaté par l'administration !

La preuve que la ministre de la Mobilité avait, dès le début, décidé de travailler avec ce cabinet ? La porte-parole de Jacqueline Galant, qui s'étonne de la divulgation à la presse de factures confidentielles, avance une autre explication. Et rappelle le contexte (lire par ailleurs nos rétroactes). « *Le 29 octobre, nous avons reçu un mail de l'administration de la Mobilité nous indiquant que nous ne devions pas faire d'appel d'offres. Tout se passait alors en parfaite confiance avec le SPF, comme le prouvent les conversations, par mail ou par téléphone.* »

A l'époque, le cabinet et l'administration réfléchissent, par mails interposés, à consulter trois cabinets d'avocats. « *Mais encore fallait-il s'assurer que les cabinets auxquels nous songions pouvaient s'acquitter de cette mission* », précise encore la porte-parole. En clair, vérifier qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts avec d'autres de leurs clients, qu'ils peuvent assumer le dossier dans l'urgence, qu'ils ont les compétences requises... « *Nous avons dès lors pris contact avec Clifford Chance pour un*

premier briefing et voir s'il était possible pour eux de potentiellement prendre ce dossier. C'est ce qui explique que leur facture court dès le 29 octobre. Car, lors de ce type de prise de contact, ils ouvrent un dossier qui démarre, dans leur système informatique, à la date du contact », justifie-t-on au cabinet de Jacqueline Galant. Où l'on ajoute encore que ces premières heures ne sont dues que si le cabinet se voit confier le dossier.

Des factures qui posent question

Une explication qui pose malgré tout plusieurs questions. Un : puisque le SPF est, selon les mails diffusés par la ministre à la Chambre, l'interlocuteur des cabinets d'avocats (c'est lui qui est chargé de les mandater officiellement), pourquoi est-ce le cabinet qui, en direct, a pris contact avec Clifford Chance et non le SPF ? « *Nous avions été très clairs, nous voulions travailler avec des avocats qui n'avaient jamais travaillé sur le dossier* », répond la porte-parole.

Deux : ce contact, qui émane d'un membre du cabinet Galant, prouve-t-il, comme l'ont dénoncé certains membres de l'opposition, une certaine forme de « copinage », ou, à tout le moins, de connivences entre l'entourage de Jacqueline Galant et le cabinet d'avocats ? Même réponse : « *Il fallait un cabinet vierge dans le dossier. Et Clifford Chance a des arguments à faire valoir, il a travaillé sur des dossiers justifiant qu'il soit consulté* ». Trois : d'autres cabinets d'avocats ont-ils également été sondés dans le cadre de « contacts exploratoires » ? « *Non, explique la porte-parole de la ministre MR. Il était entre-temps apparu que le cabinet Stibbe était hors jeu et que nous ne devions pas en consulter d'autres* » - selon les échanges de mails (lire ci-contre, Stibbe est exclu le 3 novembre).

Pour rappel, la semaine dernière, en commission de l'Infrastructure, Jacqueline Galant avait insisté : « *En tout état de cause, c'est à l'administration, et non au ministre ou à son cabinet, qu'il appartient de passer les commandes et autres marchés publics quels qu'ils soient. (...) Le cabinet Clifford Chance a donc été désigné en suivant l'approche proposée par mon administration, à la-*

quelle mon cabinet avait adressé un projet de cahier des charges en vue d'une procédure négociée, accompagnée d'une liste non limitative de trois cabinets à consulter, même si le SPF nous avait précédemment indiqué qu'une telle consultation n'était pas nécessaire. »

Le cabinet analyse les factures

La consultation des factures amène d'autres interrogations. Ainsi, la version adressée à l'administration de la Mobilité est on ne peut plus succincte : un montant total d'honoraires, sans le moindre détail des prestations. Or, selon nos informations, des brouillons de factures, détaillés, eux (reprenant le nombre d'heures prestées, pour chaque période facturée, par chaque avocat du cabinet), sont bel et bien adressés préalablement au cabinet de la ministre. « *Exact, cela doit nous permettre de vérifier ces factures, confirme la porte-parole de la ministre. Nous devons pour*

cela disposer d'un relevé précis des prestations fournies. » Qui devrait, dès lors, montrer que les actes posés entre le 29 octobre et le 7 novembre sont réduits et se limitent à un premier briefing ? « *Nous n'allons pas entrer dans le jeu auquel se livrent d'autres, en diffusant des factures confidentielles* », rétorque la porte-parole de la ministre, qui se refuse donc à transmettre le détail des frais facturés.

Autre question : les factures sont adressées à l'administration, mais « à l'attention de Dominique Laurent », la cheffe de cabinet adjointe de la ministre, en charge de la cellule aérienne. « *C'est sans doute parce que c'est elle qui est la personne de contact* », répond le cabinet. Qui précise encore qu'à ce jour, aucune facture de Clifford Chance n'a été payée - elles ont toutes été expédiées le 29 septembre dernier et réceptionnées officiellement le 14 octobre. La porte-parole de Jacqueline Galant rappelle à cet égard qu'« *une enquête est en cours, confiée à l'Inspection des finances, qui est chargée d'examiner toutes les désignations de bureaux d'avocats* ». Dans l'attente de son rapport, le cabinet ne souhaite pas s'exprimer davantage sur le sujet. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

RÉTROACTES

Dix jours cruciaux

La semaine dernière, les échanges de mails, voici tout juste un an, entre le cabinet de Jacqueline Galant et le patron du SPF Mobilité avaient été diffusés en commission de l'Infrastructure. Résumé.

29 octobre 2014. Le patron du SPF Mobilité, Laurent Ledoux, adresse ce mail au cabinet de Jacqueline Galant : *« Si nous le voulons, nous ne sommes pas obligés de passer par une procédure avec trois offres pour les services juridiques. »*

3 novembre 2014. Nouvel échange de mails entre le cabinet de la ministre et le patron du SPF. Le cabinet Galant propose de consulter trois cabinets d'avocats : Stibbe, Clifford Chance et Philippe & Partners. Mais une difficulté est évoquée par rapport à Stibbe, déjà en charge d'une partie du dossier. Il est dès lors décidé de scinder les différentes affaires juridiques. D'une part, la représentation de l'Etat fédéral au tribunal de commerce, laissée entre les mains de Stibbe. D'autre part, la réponse de l'Etat belge à la Commission européenne dans le dossier des aides d'Etat et la réflexion stratégique en la matière, pour lesquelles il est convenu d'exclure Stibbe. Reste donc, sur la liste des trois cabinets, Clifford Chance et Philippe & Partners.

4 novembre 2014. Le cabinet Galant confirme au patron du SPF Mobilité le choix de Stibbe pour le suivi des recours en Justice, de Clifford Chance pour le reste du dossier (stratégie future du gouvernement concernant le secteur aéroportuaire). Le cabinet Galant annonce qu'il *« va se mettre en contact avec Clifford pour expliquer les contours de la mission »*.

5 novembre 2014. Clifford Chance communique ses honoraires au cabinet Galant.

7 novembre 2014. Le cabinet Galant prie le patron du SPF Mobilité *« de faire le nécessaire avec son administration en vue du mandatement officiel de Clifford Chance »*.

V.L.A.

CONTRE-ATTAQUE

La ministre chasse les sources de la CGSP

Jacqueline Galant a rencontré ce mardi en début d'après-midi les dirigeants de la CGSP-AMiO, révèlent nos confrères de L'Echo. Le syndicat est à l'origine de la lettre ouverte qui a révélé l'existence d'un contrat litigieux avec le cabinet d'avocats Clifford Chance.

« La ministre nous a très vite indiqué qu'elle ne discutera pas du dossier Clifford en raison de l'enquête qu'elle a demandée à l'Inspection des Finances. Mais sa cheffe de cabinet, Madame Offergeld, qui assistait à la réunion, a voulu savoir d'où nous venaient les informations concernant le dossier et les autres points que nous avons soulevés dans la lettre ouverte », a indiqué le président de la CGSP-AMiO à nos confrères de L'Echo. D'après la CGSP, la ministre veut par ailleurs réaliser un audit de la DGTA en février 2016. Une démarche que le syndicat considère comme un acte de méfiance à l'égard de l'administration.

réactions Ecolo et CDH veulent que la Chambre se réunisse

A peine le *Soir* avait-il publié sur son site, mardi soir, les nouvelles informations relatives au dossier Galant (lire ci-dessus) que l'opposition réagissait.

Ainsi, Jean-Marc Nollet et Kristof Calvo, chefs de groupe Ecolo-Groen, ont immédiatement écrit au président de la Chambre pour lui demander de réunir « au plus vite » la conférence des présidents (les chefs de groupe). « Au regard des nouvelles informations qui viennent de sortir, et du fait qu'elles sont en contradiction flagrante avec les déclarations faites par la ministre Galant devant le Parlement. » Vers 23h30, la réponse

tombait : une conférence des présidents est convoquée lundi à

9h30. Pour Jean-Marc Nollet, la conférence des présidents « doit décider des suites parlementaires à donner sans délai au dossier ». Le chef de groupe des verts souhaite entendre Charles Michel et Jacqueline Galant. « Mais il faut que la conférence des présidents décide de l'organisation des travaux », explique Jean-Marc Nollet, qui insiste sur « l'urgence et la gravité » de la situation.

Le CDH veut entendre Michel

De leur côté, les députés fédéraux CDH Vanessa Matz et Georges Dallemagne demandent

à Charles Michel de s'expliquer en urgence devant la Chambre. « La ministre Galant a toujours soutenu que son cabinet voulait

faire un appel d'offres mais que son administration l'en avait dissuadé. On croyait avoir acté que c'est le 7 novembre que la décision de travailler avec Clifford Chance avait été prise. Si la nou-

velle information se confirme, elle serait d'une extrême gravité. Elle confirmerait que le mensonge est devenu la norme au sein de ce gouvernement », dénonce le CDH. Vanessa Matz et

Georges Dallemagne demandent donc « que la Chambre convoque

sans tarder le Premier ministre afin qu'il s'explique en personne. » Et le CDH de conclure : « Le gouvernement doit tant la vérité que le respect au Parlement et aux citoyens. Le fonctionnement de l'Etat mérite toute la transparence et le comportement digne de chacun de ses représentants afin que de telles fautes ne se reproduisent plus. »

Pour rappel, il était prévu que la Commission de l'infrastructure se réunisse le 13 novembre, pour auditionner le patron du SPF Mobilité. Cela doit toutefois encore être confirmé en conférence des présidents. ■

V. La.